



**7C1**

**NOTICE DES ANNEXES  
SANITAIRES**

# L'eau Potable

## A I Présentation du service

Hyères, commune de 55 774 habitants, est couverte sur l'ensemble de son territoire par un réseau d'alimentation en eau potable, à l'exception de l'île du Levant.

Au terme de la procédure prévue par les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, par délibération en date du 22 juillet 2011, a autorisé monsieur le Maire à signer le contrat confiant l'affermage des réseaux d'eau potable de la commune à la Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux (S.E.E.R.C.). Le contrat a été signé puis visé par la préfecture du Var le 19 août 2011. Le service public d'alimentation en eau potable est donc entièrement délégué à la SEERC depuis le 1er octobre 2011, date de prise d'effet du contrat. Sa date d'échéance est fixée au 31 décembre 2023.

## B I Usagers du service

	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Nombre d'abonnés (clients)	23 799	24 219	24 753	25 269	25 567	+ 1,2 %

A la fin du mois de décembre 2013, la commune compte 25 567 abonnements. On constate une augmentation de 1,2 % du nombre de clients entre 2012 et 2013.

## C I Ressources, réseau et équipements

### C.1 I Unités de distribution

Le service public d'alimentation en eau potable comprend les unités de distribution suivantes :

- Hyères-Continent
- Île de Porquerolles
- Île de Port-Cros.

#### *L'unité de distribution d'Hyères-Continent*

Les origines de l'eau alimentant l'unité de distribution d'Hyères-Continent sont les suivantes :

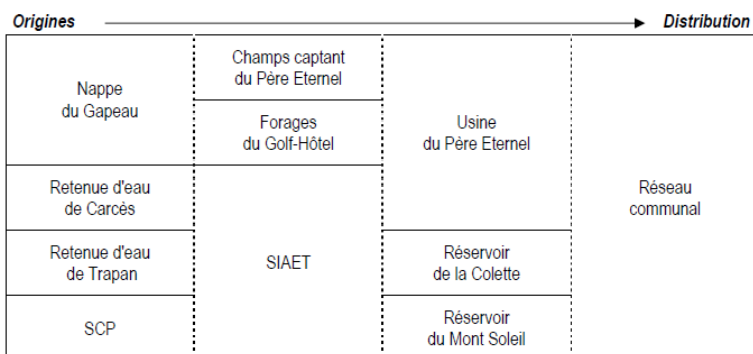
- La nappe alluviale du Bas-Gapeau (usine de potabilisation du Père Eternel)
- La retenue d'eau de Carcès (usine de potabilisation de Carnoules)
- La retenue d'eau de Trapan (usine de potabilisation de Trapan)
- Le réseau de la Société du Canal de Provence (S.C.P.) (usine de potabilisation des Maurettes).

La nappe alluviale du Gapeau alimente le champ captant du Père Eternel et les forages du Golf-Hôtel. Cette eau est ensuite traitée à l'usine du Père Eternel.

Les retenues d'eau de Carcès et de Trapan, et l'eau du Canal de Provence alimentent le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la région est de Toulon (S.I.A.E.T.). Le SIAET achemine ensuite son eau jusqu'aux structures suivantes :

- L'usine du Père Eternel
- Le réservoir de la Colette (Fenouillet)
- Le réservoir du Mont Soleil (Hauts de Hyères).

L'eau potable est ensuite distribuée par l'intermédiaire du réseau communal.



### L'unité de distribution de l'île de Porquerolles

Les ressources de trois des quatre plaines de l'île sont actuellement mobilisées pour le service public :

- Plaine de la Ferme
- Plaine de la Courtade
- Plaine de Notre-Dame.

La ressource de la quatrième plaine est mobilisée par une entreprise privée. De plus, des pompages privés concurrencent le service public sur les plaines de la Courtade et de la Ferme.

Compte tenu des déficits pluviométriques dus aux sécheresses successives observées ces dernières années, des consignes de restriction de l'usage de l'eau potable ont été données. Le faible niveau des nappes et la présence d'un biseau salé contribue au maintien d'une concentration élevée en chlorures dans l'eau issue des ouvrages de production de l'île. Dans le but de laisser le temps aux nappes de se reconstituer, un bateau-citerne a acheminé sur ordre de la commune 29 804 m<sup>3</sup> d'eau potable sur l'île depuis le continent pour un montant de 207 497 € TTC.

Le nouveau contrat de délégation de service public prévoit l'autonomie en eau potable de Porquerolles dès 2016.

### L'unité de distribution de l'île de Port-Cros

Quatre forages sont mobilisés sur l'île pour assurer son approvisionnement en eau potable pendant une partie de l'année. Il est toutefois nécessaire en période estivale, de procéder à des transports d'eau par bateau-citerne depuis le continent (8 230 m<sup>3</sup> en 2013), au frais du fermier des réseaux.

## C.2 I Les volumes

Sont détaillés ci-dessous : les volumes d'eau potable produits, achetés et distribués, puis les volumes consommés.

### Volume mis en distribution

	2009	2010	2011	2012	2013	2012/2013
<b>Volume produit (m<sup>3</sup>)</b>	<b>4 102 831</b>	<b>3 618 755</b>	<b>4 103 850</b>	<b>4 965 050</b>	<b>5 323 284</b>	<b>+ 7,2 %</b>
<i>UP* Sainte Agathe (m<sup>3</sup>)</i>	101 275	93 651	72 432	60 922	74 303	+ 22 %
<i>UP* Usine du Père Eternel (m<sup>3</sup>)</i>	3 987 202	3 511 552	4 026 446	4 899 935	5 243 897	+ 7 %
<i>UP* Usine Eminence (m<sup>3</sup>)</i>	14 354	13 552	4 972	4 193	5 084	+ 21,2 %
<b>Volume acheté au SIAET (m<sup>3</sup>)</b>	<b>1 886 829</b>	<b>2 073 521</b>	<b>1 616 090</b>	<b>512 057</b>	<b>357 361</b>	<b>- 30,2%</b>
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable (Carqueiranne) (m<sup>3</sup>)</b>	<b>2 646</b>	<b>1 674</b>	<b>1 353</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>)</b>	<b>5 651 734</b>	<b>5 437 041</b>	<b>5 718 588</b>	<b>5 477 107</b>	<b>5 680 645</b>	<b>+ 3,7%</b>

\* Unité de Production (U.P.)



### Volume consommé par les abonnés du service

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Volume consommé (m<sup>3</sup>)</b>	<b>4 656 182</b>	<b>4 437 453</b>	<b>4 430 765</b>	<b>4 631 537</b>	<b>4 131 517</b>
<i>Domestique ou assimilé (m<sup>3</sup>)</i>	4 126 929	4 154 503	4 259 266	4 255 461	3 923 594
<i>Autres que domestique (m<sup>3</sup>)</i>	529 253	281 276	170 146	376 076	207 923

## C.3 I Réseau et équipements

L'inventaire des équipements d'eau potable et les caractéristiques du réseau sont détaillés ci-dessous.

<b>INSTALLATION DE PRODUCTION</b>	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)
UP - Usine du Père Eternel	27 900
UP - Sainte Agathe	1 020
UP - Usine Eminence	40

<b>Inventaire des installations de pompage - relevage</b>		
<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Débit nominal (m<sup>3</sup>/h)</b>
Réservoir / Reprise du Château	1977	30
Station de reprise les Chênes	2005	--
Réservoir / Reprise Costebelle CNPO	1977	90
Station de Reprise 16 Bars (Port-Cros)	1987	10
Station de Reprise Costebelle Bas	1969	240
Station de Reprise Dépotage (Port-Cros)	1996	--
Station de Reprise Grande Cale (Porquerolles)	1987	3
Station de reprise La Luquette	1968	110
Station de Reprise la Madrague (Barques)	1986	150
Station de Reprise la Ritorte	1962	50
Station de reprise les Canniers	1980	160
Station de Reprise Saint-Esprit	1983	75
Station de Reprise Sémaphore (Porquerolles)	2003	--
Station de reprise Rocher Blanc	1969	90

<b>Inventaire des ressources</b>		
<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Capacité de production en m3/J</b>
Forage 1 Port-Cros	1987	8
Forage 2 Port-Cros	1998	2
Forage 3 Port-Cros	1987	Hors service
Forage 4 Port-Cros	1988	4
Forage 5 Port-Cros	2002	50
Puits P1 La Ferme	1987	160
Puits P2 La Ferme	1987	160
Puits P3 Courtade	1987	160
Puits F5 Courtade	1987	90
Puits R2 Notre Dame	1994	36
Puits R3 Notre Dame	1994	Hors service
Puits R4 Notre Dame	1994	36
Puits F7 Notre Dame	1994	Hors service
Puits n°1 Père Eternel	1988	15 000
Puits n°2 Père Eternel	1988	
Champ captant Golf-Hôtel (7 forages)	1988	19 920

Des installations de comptage de sectorisation ainsi que des équipements de télérelève ont été mis en place depuis le début de l'actuel contrat de Délégation de Service Public. Ceux-ci sont détaillés ci-dessous :

<b>Inventaire des installations de comptage de sectorisation</b>	
<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>
Collette	2012
Pont Saint Jean	2012
Costebelle	2012
Mont des oiseaux bas 1	2012
Mont des oiseaux bas 2	2012
Sainte Claire	2012
Noailles	2012
Hauts de Hyères	2012
Val des Rougières (Mt Soleil)	2012
Père Eternel	2012
St Lazare	2012

<b>Inventaire des installations de comptage de sectorisation (suite)</b>	
<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>
Export des îles	2011
Macany	2012
Rond-point Arromanche (port de Hyères)	2012
Rte Giens	2012
Rte du Sel	2006
Madrague Barques	2012
Madragues village	2012
Guynemer	2012

Les installations de comptage de sectorisation permettent au délégataire de localiser plus rapidement les fuites sur le réseau.

<b>Inventaire des équipements de télérelève</b>				
<b>Équipements posés par année</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Total</b>
Emetteurs actifs	7 965	15 817	768	24 550
Emetteurs renouvelés	0	3	0	3
Récepteurs	9	0	0	9

Les équipements de télérelève offrent au délégataire et aux abonnés un meilleur suivi des consommations.

RESERVOIRS	Capacité des réservoirs (m <sup>3</sup> )
BEAUVALLON (réservoir désaffecté)	100
MONT SOLEIL	500
LES GARRIGUES (réservoir désaffecté)	30
PARADIS 1	5 000
PARADIS 2	2 000
PARADIS 3	5 000
LA COLETTE	2 000
LE CHATEAU	500
SAINTE CLAIRE	300
ROCHER BLANC	2 000
COSTEBELLE HAUT	300
COSTEBELLE CNPO	2 000
POLYNESIE 1	1 000
POLYNESIE 2	1 000
MONT DES OISEAUX HAUT 1	500
MONT DES OISEAUX HAUT 2	200
MONT DES OISEAUX BAS	200
LA LUQUETTE	8
PIC DU NIEL	1 000
LES BORRELS	200
CUVE EXHAURE PERE ETERNEL	800
LE FENOUILLET (LES CHENES) 1	500
LE FENOUILLET (LES CHENES) 2	500
SAINTE-AGATHE	1 000
PHARE	60
ESTISSAC	120
EMINENCE	430
BASSIN COMMUNAL	300
<i>Capacité totale des réservoirs</i>	<i>27 548</i>

Pour l'alimentation en eau potable de son territoire, la commune utilise 28 réservoirs



<b>COMPTEURS</b>	
Nombre de compteurs	25 096

<b>EQUIPEMENTS</b>	Nombre
Poteaux d'incendie	1077
Bouches de lavage	45
Bornes fontaines	51
Bornes de puisage	12
Accessoires hydrauliques (vannes, vidanges, ventouses, appareils de mesures, régulateurs de pression et de débit)	2 931

<b>BRANCHEMENTS</b>	
Nombre de branchements	14 237
Longueur de branchements (m linéaire)	85 422

<b>CANALISATIONS</b>	
Longueur de canalisations (m linéaire)	351 037

## D I Travaux et projets

Le nouveau délégataire est contractuellement chargé des investissements suivants programmés à partir de 2012.

- Usine du père éternel :
  - Mise en conformité du local de chlore
  - Mise en place d'un groupe électrogène de secours de 500 kVA pour alimenter les pompes de forages.
- Installation d'un poste de chloration aux 3èmes Borrels.
- Réservoir du Fenouillet :
  - Mise en conformité du local de chlore.
- Réservoir du Mont des Oiseaux Bas :
  - Installation d'un analyseur de chlore.
- Surpresseur de cannier :
  - Installation d'un poste de chloration.
- Travaux pour l'amélioration du rendement de réseau :
  - Installation de 12 débidimètres de sectorisation
  - Installation d'un ensemble de pré-localisateurs d'écoute permanente.
- Télérelève : un dispositif permettant une relève « permanente » de chaque compteur.
- Travaux d'investissement dans le réseau :
  - Mise en place de 5 bornes
  - Mise en place de 10 sondes de mesure.
- Réalimentation des nappes du Gapeau et de Porquerolles : ces travaux consistent à mettre en œuvre une installation de réalimentation des nappes

Ces projets et leur état d'avancement sont récapitulés dans le tableau suivant.

# L'assainissement des eaux usées

## A I Présentation du service d'assainissement Collectif

Le réseau d'assainissement à Hyères est assuré de manière collective. C'est-à-dire que la collecte, le traitement et le transport des eaux usées sont assurés par une structure pour le compte des habitants. Les eaux sont ainsi gérées par la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée (TPM). Cette communauté rassemble à ce jour 12 communes : Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Toulon et La Vallette-du-Var.

## B I Les usagers du services

A Hères le taux de raccordement est de 95,5% et la population raccordée en 2013 s'élevée à 94 321 habitants.

## C I Réseaux et ouvrage

### C.1 I Le réseau

Sur le continent, l'assainissement est assuré par un réseau de type séparatif, d'une longueur de 154 636 kilomètres. Le réseau collectif couvre la majeure partie de la commune.

### C.2 I Les ouvrages de traitement

Le traitement des eaux usées collectées sur la commune est assuré par 3 stations gérées actuellement par TPM :

- Hyères-Carqueiranne-Almanarra (121667 Equivalent Habitants)
- Port-Cros (1100 Equivalent Habitants)
- Hyères-Porquerolles (4500 Equivalent Habitants)

En termes de capacité, le traitement présente une bonne qualité :

	AMPHITRIA	AMPHORA	ALMANARRE	PORQUEROLLES	PORT CROS	POMETS
			<b>Capacités nominales</b>			
Volume (m3/j)	103 000	36 000	27 000	1 000	100	-
DBO5 (kg/j)	30 000	6 390	7 300	260	78	12
DCO (kg/j)	78 000	15 956	18 900	625	139	
MES (kg/j)	36 000	9 443	10 700	280	42	
			<b>Charges moyennes reçues</b>			
Volume (m3/j)	59 491	16 686	16 947	202	76	3
DBO5 (kg/j)	12 828	2 794	3 539	84	34	<1
DCO (kg/j)	37 135	9 232	9 820	214	78	NC
MES (kg/j)	15 192	4 702	4 400	83	30	NC

Les boues produites sont traitées en épandage/compostage.

## D I Projet en cours

Le service public d'assainissement collectif de la communauté d'agglomération de TPM a décidé :

- D'optimiser la gestion des abonnés non domestiques ;
- De mettre en service une station de dépotage des matières de vidange en provenance du bassin versant de la région ouest de Toulon ;
- D'incinérer toutes les boues des STEP de TPM à Amphitria ;
- De réhabiliter la galerie d'amanée des effluents a Amphitria par le biais d'une DSP ;

- De mettre en place un traitement de H2S sur la station d'Amphitria ;
- De mettre en œuvre un programme de travaux pluriannuel de renouvellement et d'extension des réseaux sur l'ensemble de TPM ;
- De sécuriser et améliorer le fonctionnement des postes de relevage.

## E I Assainissement Individuel

Le SPANC (service Public d'assainissement non collectif) est géré en régie directe sur le territoire du TPM.

Le SPANC assure les missions obligatoires suivantes :

- Le contrôle initial des installations ;
- Le contrôle conception-exécution des installations d'assainissement ;
- Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.

Les opérations effectuées dans le cadre du service en 2013 sont les suivantes :

Prestations	2012	2013
Contrôle initial des installations existantes	234	0
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	35	197
Contrôle de conception et de bonne exécution	164	165

Un zonage d'assainissement collectif et non collectif est en vigueur sur la commune.

# L'Assainissement Pluvial

La commune fait l'objet d'un schéma directeur pluvial approuvé en 2010 et annexé au PLU.

L'évacuation des eaux pluviales du secteur du centre-ville est facilitée par la déclivité du terrain, et ne pose aucun problème majeur. Il n'en est pas de même pour la plaine de Hyères qui reste sous les effets du Gapeau et du Roubaud, dont les capacités sont insuffisantes en cas de crues.

Pour pallier ce problème, plusieurs bassins de rétention des eaux de pluies ont été aménagés :

- Sur le Gapeau : 93 ha au lieu-dit le Plan du Pont
- Sur le Roubaud : 15.9 ha sur le Chemin de la Garde, 29.8 ha sur le Chemin de la Demi-Lune, 30.3 ha sur la Zone du Roubaud et enfin 54.5 ha au lieu-dit le Rougières
- Au lieu-dit du Père Eternel : 46.4 ha
- Au lieu-dit Saint Nicolas : 53.8 ha

Ils stockent des volumes d'eau et les restituent d'un débit constant.

Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales a pour objectifs :

- améliorer la connaissance du réseau pluvial existant ;
- mieux comprendre et apprécier le fonctionnement de ce réseau ;
- localiser les secteurs sujets à des débordements en cas de pluies de référence (période de retour de 2 à 100 ans),
- satisfaire aux exigences réglementaires en définissant notamment le zonage de l'assainissement pluvial ;
- optimiser les travaux à engager sur le réseau. Le Schéma Directeur permettra en effet de définir et chiffrer les solutions techniques économiquement envisageables permettant de collecter, éventuellement stocker et traiter avant rejet dans le milieu naturel les eaux pluviales générées sur le territoire ;
- doter la commune d'un outil de programmation des actions et investissements à réaliser.

Afin de résoudre les problèmes de débordements identifiés précédemment, les solutions proposées consistent à :

- remplacer les conduites sous-dimensionnées, Parfois, cette option n'a pas été retenue lorsqu'elle apparaissait trop coûteuse au regard d'autres options.
- déconnecter des antennes sur un réseau saturé et les raccorder à un nouveau réseau à créer ou existant, Il consiste à dériver les écoulements vers un réseau mieux dimensionné et délester ainsi le réseau saturé en état actuel.
- créer des bassins de rétention, La solution 'rétention' se révèle très avantageuse dès lors que les conduites futures à mettre en oeuvre sont importantes.
- combiner ces différentes solutions.

Le schéma propose des solutions pour gérer quantitativement et qualitativement les eaux pluviales

# L'élimination des déchets

## A I Présentation du service

L'intégralité du territoire communal, continental et insulaire, est desservie par le service public d'élimination des déchets (SPED).

Le service public d'élimination des déchets ménagers s'exerce au travers de deux compétences distinctes :

1 - La compétence Collecte, couvrant toutes les opérations rattachées à la collecte : selon les différentes formules : en porte-à-porte, en apport volontaire en « point propreté » ou en déchèterie ; les différents types de déchets collectés : ordures ménagères résiduelles, déchets issus des collectes sélectives, encombrants, déchets verts, etc...

La compétence Collecte est de la responsabilité de la Commune et assurée par les services municipaux ou un prestataire privé sous contrat (Société ONYX MEDITERRANEE de 2011 à 2016) ;

2 - La compétence Traitement, regroupant les différentes opérations de traitement : incinération, enfouissement, compostage, recyclage des déchets.

La compétence Traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables a été transférée à Toulon Provence Méditerranée (TPM), elle-même adhérente du Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT).

Pour les autres types de déchets, la compétence Traitement reste de la responsabilité de la Commune.

## B I La collecte

### B.1 I Les ordures ménagères

Avec 26 096 tonnes, soit près de 500 kg/habitant en moyenne, la ville d'Hyères se situe nettement au-dessus de la production théorique nationale estimée entre 350 et 400 kg/habitant. L'écart s'explique entre autre par la contribution touristique saisonnière.

Concernant spécifiquement les îles, un peu plus de 1 132 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2013, soit 0,26% de moins qu'en 2012.

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées sur l'ensemble du territoire en porte-à-porte ou bien sur des points de regroupement, notamment dans les zones d'habitat collectif.

### B.2 I La collecte sélective

En 2013, 2 746 tonnes d'emballages ménagers recyclables ont été collectées sur les points d'apport volontaire. La baisse de tonnages par rapport à l'année 2012 s'explique par la poursuite du déploiement de la collecte sélective en porte à porte, y compris dans l'habitat collectif. Pour les canettes aluminium, la collecte et la valorisation sont assurées par le SITTOMAT.

Les emballages ménagers recyclables ont été collectés au travers du réseau de 89 points d'apport volontaire constitués de colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées et destinées à recevoir un à quatre flux de déchets différents (verre ; plastique ; papier-carton ; canettes aluminium).

La collecte des matériaux recyclables est réalisée sur les îles de Porquerolles, de Port-Cros, et du Levant :

Verre ménager et métaux sur les trois îles ;

Papier/carton sur les îles de Porquerolles et de Port-Cros.

Sur Porquerolles, les déchets recyclables sont collectés en point de regroupement toute l'année à une fréquence fonction du remplissage des bacs.

Sur Port-Cros, les déchets recyclables sont collectés dans le local du port mensuellement du 1<sup>er</sup> janvier au 14 juin, journallement du 15 juin au 15 septembre, puis bimensuellement du 16 septembre au 31 décembre.

Sur Le Levant, les verres ménagers, papiers/cartons et plastiques sont collectés mensuellement de janvier à mai, puis d'octobre à décembre ; bimensuellement de juin à septembre.

Depuis janvier 2012, la collecte sélective des emballages ménagers en porte à porte a été déployée aux zones pavillonnaires et à l'habitat collectif de moins de 12 logements, sur tout le territoire communal.

Dès 2013, certains ensembles collectifs de plus de 12 logements ont été dotés en fonction de leur capacité à gérer les conteneurs de tri.

La collecte des déchets encombrants et des déchets verts est réalisée sur l'ensemble du territoire continental de la Commune, ainsi que sur l'île de Porquerolles. Sur les îles de Port-Cros et du Levant, seules les collectes de déchets encombrants sont assurées.

Les déchets collectés sur le continent et les îles sont transportés à la déchèterie de la route des Marais pour suivre la filière de traitement adapté à leur nature.



Sur Porquerolles, les encombrants sont collectés tous les lundis de l'année, les déchets verts les lundis uniquement sur la période du 01 janvier au 30 juin et du 01 septembre au 31 décembre.

Sur Port-Cros, les encombrants sont collectés mensuellement.

Sur Le Levant, les encombrants sont collectés mensuellement de janvier à mai, puis d'octobre à décembre ; bimensuellement de juin à septembre.

Les piles sont collectées dans des boîtiers spécifiques déposés en 8 points stratégiques de la ville, notamment la mairie principale et plusieurs mairies annexes (Port, Giens, l'Aiguade...) ainsi que la déchèterie.

La collecte sélective des textiles usagés est réalisée sur 18 points d'apport volontaire équipés de colonnes spécifiques.

Déployées depuis juin 2011, les 19 bornes gérées par la société ECOTEXTILE ont permis de valoriser un peu plus de 52 tonnes de vieux vêtements, linges de maison et de chaussures en 2013.

## B.3 | Les déchets non ménagers

### *Déchets du nettoyage*

Il s'agit des déchets provenant du balayage des rues et d'espaces publics, du vidage des corbeilles disposées sur les voies publiques. Ils comprennent notamment les déchets des marchés et des plages.

Les déchets issus du balayage mécanisé sont dirigés vers un centre d'enfouissement ; les déchets conditionnés en sacs (balayage manuel et corbeilles de propreté) suivent quant à eux la filière de l'incinération.

### *Déchets verts*

Il s'agit des déchets résultant de l'entretien des parcs et jardins mais également des bords de voies (élagage des arbres d'alignement, désherbage des accotements et des cours d'eau, fleurissement des terrepleins centraux...).

Ces déchets sont broyés sur le site de la déchèterie municipale puis envoyés sur un centre de compostage.

### *Déchets issus de l'entretien des bâtiments et équipements publics*

Il s'agit des déchets résultant du nettoyage et de la réfection des bureaux, des écoles, des équipements sportifs et culturels... Ils comprennent par exemple les pots de peinture, les bidons de produits d'entretien, le petit mobilier réformé...

Déposés en déchèterie, ces déchets peuvent être ensuite dirigés vers de l'incinération ou des filières de traitements spécifiques, en fonction de leur nature.

## B.4 | Déchets banals des activités économiques

Bonne partie des déchets non ménagers mais assimilés (DMA) sont collectés en mélange avec les ordures ménagères résiduelles. Au niveau national, il est admis que ce gisement représente environ

20% du tonnage collectés en porte-à-porte, soit plus de 5 000 tonnes pour la ville d'Hyères.

Par ailleurs, une collecte spécifique du carton est organisée pour les professionnels. En 2013, ce sont près de 700 tonnes qui ont été collectées par ce biais.

## C | Les déchetteries

Située 671 route des Marais, Quartier de l'Almanarre, la déchèterie de la ville d'Hyères-les-Palmiers est un site de réception des déchets non collectés par le service public d'élimination des déchets du fait de leur volume ou de leur caractéristique physico-chimique.

Sur une emprise au sol d'environ 6 700 m<sup>2</sup>, le site réceptionne les déchets présentés dans le tableau ci-après. Ce tableau récapitule également les filières d'élimination ainsi que les quantités totales traitées sur l'année 2013.

Ces déchets sont réceptionnés sur site dans différents réceptacles adaptés, en particulier :

- plusieurs bennes de 9 à 30 m<sup>3</sup> pour les matériaux volumineux ou réceptionnés en quantités importantes (papier-carton, gravats, plastique, bois, etc.),
- une fosse destinée aux déchets verts,
- une armoire pour le tri et l'entreposage des déchets dangereux en petit conditionnement, tels que les bidons de solvants, les pots de peinture,
- un conteneur fermé pour les déchets d'équipements électriques et électroniques,
- un fût pour les huiles de vidange usagées,
- un bac à batteries, etc.

Des équipements spécifiques pour la manipulation et la préparation des déchets sont dédiés au site : une tractopelle et un chargeur.

Type de déchets	Mode d'élimination	Quantité 2013
Papiers	recyclage société Véolia	58 tonnes*
Cartons	recyclage société Véolia	759 tonnes
Verres	recyclage	114 tonnes
Pneumatiques	recyclage société SEVIA	612 unités
Métaux non ferreux et ferrailles	Recyclage société Derichebourg environnement	351 tonnes
Gravats	Recyclage société PASSINI	5279 tonnes
Déchets végétaux	plateforme de compostage en agriculture biologique par le société VEOLIA	4944 tonnes
Bois de classe B	centre de tri VEOLIA pour un recyclage en panneau de particules	1000 tonnes
Encombrants incinérables	UVE de Toulon CCUAT	713 tonnes
Encombrants non incinérables	site d'enfouissement de Pierrefeu ou autre site d'enfouissement de classe II	2732 tonnes
Huiles moteurs	recyclage par la société Oredui	7 200 litres
Huiles alimentaires	recyclage par la société Oredui	4 845 litres
DEEE	Filière de recyclage par éco-organisme agréé	140 tonnes
DASRI	UVE de Toulon CCUAT	3 bacs
DMS	Incinération avec valorisation énergétique par la société SPUR Environnement	24 tonnes
Bouteilles de gaz	recyclage par la société SPUR Environnement	552 unités
Encombrants plastiques	Recyclage par la société Veolia	238 tonnes
Bois/ issus des plages	Recyclage par la société KROC'BOIS	378 tonnes

De manière générale, depuis sa création en 1987, les quantités récupérées en déchèterie n'avaient cessé de croître jusqu'en 2011. En effet, cet outil, de plus en plus connu des administrés et reconnu comme un maillon de tri et de recyclage, permet d'une part de dévier certains gisements de la poubelle à ordures ménagères, et d'autre part de lutter efficacement contre les dépôts sauvages. Toutefois, de par les modifications d'accès de la déchèterie mises en place pour les professionnels au 1er octobre 2011, l'année 2012 est marquée par une baisse conséquente de tous les tonnages traités en déchèterie à l'exception des déchets incinérables.

## D I Traitement des déchets

### D.1 I Traitement des ordures ménagères résiduelles

#### *Quai de transfert*

Le quai de transfert de l'Almanarre, situé sur la commune d'Hyères, est sous maîtrise d'ouvrage SITTOMAT et est géré par un prestataire de services (en 2013 : Veolia Propreté).

L'unité a reçu 39 714 tonnes de déchets en 2013, en provenance d'Hyères et d'autres communes de l'aire du SITTOMAT, soit 7,57% de moins qu'en 2012.

La contribution d'Hyères a été de 26 096 tonnes, soit 65,71% des tonnages en transit contre 65,8% en 2012.

#### *Incinération*

Le SITTOMAT assume la responsabilité du traitement des ordures ménagères résiduelles. Il est le maître d'ouvrage de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de L'Escaillon, située à Toulon.

L'unité, d'une capacité de traitement de 285 000 tonnes, permet à l'ensemble des déchets ménagers n'ayant pu faire l'objet d'une valorisation matière spécifique d'être traités, tout en permettant une valorisation énergétique.

En effet, l'UVE produit de la vapeur et de l'électricité, exploitée dans le cadre d'un contrat de prestation de service par la Compagnie de Chauffage Urbain de l'Aire Toulonnaise (CCUAT). Une délégation de service public a été attribuée à la CCUAT jusqu'en 2012 pour valoriser les énergies issues de la combustion.

L'unité produit environ 70 000 tonnes de mâchefers qui sont valorisés sur une plateforme de maturation située à Pierrefeu-du-Var. Ce traitement permet d'extraire des ferrailles (près de 2 700 tonnes) et de l'aluminium (près de 460 tonnes).

Les résidus issus de l'épuration des fumées d'incinération, de l'ordre 10 000 tonnes, sont expédiés vers un centre spécialisé situé à Bellegarde, dans le Gard, afin d'être stockés après un prétraitement spécifique.

#### *Centre d'enfouissement technique de Classe II*

En période de surproduction de déchets, notamment durant la saison estivale, il arrive que l'UVE rencontre un problème de saturation.

Dans ce cas, une partie des ordures ménagères résiduelles, normalement destinée à l'incinération, est redirigée vers un centre d'enfouissement technique de classe II situé à Pierrefeu-du-Var.

### D.2 I Traitement des déchets ménagers recyclables

#### *Valorisation des emballages recyclables issus de la collecte sélective*

Les papiers-cartons et les plastiques issus des collectes sélectives sont triés dans le centre de tri de Veolia Propreté, localisé à La Seyne-sur-Mer.

Après tri, les matériaux sont mis en balles puis dirigés vers des filières de valorisation :

Les papiers-cartons → papeterie d'Arles ;

Les plastiques → Valorplast.

Concernant le verre, il est expédié sur une plateforme de réception située à La Garde en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers la Verrerie du Languedoc, où il sera recyclé.

*Valorisation des déchets ménagers et assimilés issus de la déchèterie communale*

Type de déchets	Mode d'élimination
<b>Papiers</b>	Centre de tri Véolia
<b>Cartons</b>	Centre de tri Véolia
<b>Verres</b>	Recyclage
<b>Pneumatiques</b>	Recyclage société SEVIA
<b>Métaux non ferreux et ferrailles</b>	Recyclage société Derichebourg environnement
<b>Gravats</b>	Recyclage société PASINI
<b>Déchets végétaux broyés</b>	Plateforme de compostage en agriculture biologique par la société Véolia
<b>Bois de classe B</b>	Centre de tri VEOLIA pour un recyclage en panneau de particules
<b>Déchets incinérables (hors OMR)</b>	UVE de Toulon CCUAT
<b>Encombrants non incinérables</b>	Site d'enfouissement de Pierrefeu ou autre site d'enfouissement de classe II
<b>Huiles moteurs</b>	Recyclage par la société Oredui
<b>Huiles alimentaires</b>	Recyclage par la société Oredui
<b>DEEE</b>	Filière de recyclage par éco-organisme agréé
<b>DASRI</b>	UVE de Toulon CCUAT
<b>DMS</b>	Incinération avec valorisation énergétique par la société SPUR Environnement
<b>Bouteilles de gaz</b>	Recyclage par la société SPUR Environnement
<b>Encombrants plastiques</b>	Recyclage par la société Véolia
<b>Bois issus des plages</b>	Recyclage par la société KROC'BOIS

## E I Chiffres clés

Le premier indicateur intéressant à suivre est la production annuelle d'ordures ménagères résiduelles par habitant. En 2013, elle a baissé de 7,3% par rapport à l'année 2012.

	Tonnage d'OMR collectées (tonnes)	Ratio moyen par habitant (kg/hab)
2013	26 096	468
2012	28 298	505
2011	28 755	521

Cependant, le ratio moyen par habitant est une valeur qui doit être appréciée avec circonspection dans la mesure où elle inclut la réelle fraction résiduelle produite par les ménages hyérois, la surproduction liée à la population touristique ainsi que les déchets industriels banals des commerçants et artisans.

La répartition des tonnages entre ces trois types de déchets ne peut pas être faite puisque qu'ils sont collectés lors de la même tournée.

Le second indicateur qui présente un intérêt est le pourcentage de valorisation matière sur la partie maîtrisée par la Commune. Il faut y ajouter la valorisation énergétique faite par le SITTOMAT sur la part de déchets incinérés. (Pour mémoire, dans le rapport annuel 2012 du SITTOMAT la valorisation énergétique concernait 52,48% des déchets traités).

	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (tonnes)	Tonnage total de déchets valorisés (tonnes)	Pourcentage de valorisation (%)
2013	45 570	16 005	35,1%
2012	49 002*	16 076*	32,8%*

\* ERRATUM : les valeurs indiquées dans le rapport annuel 2012 étaient issues d'un calcul erroné.





Hôtel de Ville  
12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

